

du bois sur les terres inoccupées et non concédées sur paiement de certains prix à la Couronne.

En recevant les comptes et les rapports à la fin de la première saison, l'honorable Conseil Exécutif exprima son opinion sur l'effet salutaire de mesures adoptées en termes trop flatteurs peut-être pour votre correspondant. (Ces termes sont donnés, mais ils sont omis ici.)

L'Outaouais se trouvant sur les confins des deux provinces, leurs gouvernements respectifs jugèrent à propos de ne nommer qu'un percepteur pour cette rivière. Il arrive fréquemment qu'un radeau est composé de bois provenant des terres de la Couronne dans le Haut et le Bas-Canada à la fois, et, aussi, provenant de terres appartenant à des particuliers, de sorte qu'il serait impossible à un officier qui n'est pas sur les lieux de fixer la quantité venant de chacune des provinces.

(Série Q., vol. 375-2, page 350.)

L'extrait suivant vient d'une lettre de lord Dalhousie, écrite de Dalhousie Castle et portant la date du 26 juillet 1832 :

MON CHER MONSIEUR,—J'éprouve un grand plaisir à déclarer en toutes occasions, et tout particulièrement quand vous faites valoir des réclamations auprès du gouvernement, que plusieurs fois quand je faisais partie de l'administration des colonies britanniques en Amérique, j'ai eu grandement raison de reconnaître les services rendus par M. Shirreff, votre père. A cette époque (1820) le commerce de bois devenait actif et prospère ; des règlements étaient nécessaires et il fallait instituer un système. C'est alors que M. Shirreff, un marchand éminent de Leith, vint dans les Canadas. (Série Q., vol. 375-2, p. 359.)

Une partie de cette lettre est un témoignage personnel des mérites de M. Shirreff, et n'a aucun trait direct au commerce de bois ; elle a, par conséquent, été éliminée. Quelques lettres écrites par lord Dalhousie sont sans doute des réponses à d'autres lettres de M. Shirreff, et qu'évidemment on n'a pas jugé nécessaire de publier. Une grande partie de la correspondance se rapporte à des réclamations pour rémunérations de services rendus, et les lettres ne comportant aucun intérêt général ne requièrent aucun commentaire ; cependant, les remarques de M. Shirreff sur les retards et par conséquent sur les dépenses provoquées par les chutes des Chats et de la Chaudière peuvent être citées à titre de description de l'état des affaires qui existait sur la rivière Outaouais en 1831, autant que le commerce de bois était en jeu. Le but des remarques était l'obtention d'améliorations sur l'Outaouais de façon à faciliter le transport du bois.

Les intérêts antagonistes en ce qui concerne le commerce de bois colonial font qu'il est de la plus haute importance pour ce pays que l'article soit expédié à Québec dans les conditions les plus économiques possibles, les prix sur le marché anglais étant contrôlés par ceux du bois provenant des contrées septentrionales de l'Europe. Mais pour permettre aux marchands de le fournir en quantités modérées, on doit leur donner des facilités de transport, particulièrement sur l'Outaouais, d'où est amenée la plus grande partie du pin rouge.

La première obstruction sérieuse que rencontre la masse générale du bois se trouve aux chutes des Chats où les radeaux se brisent en passant et doivent être reformés de nouveau dans la baie appelée le havre de Fitzroy. Ceci entraîne un retard de trois semaines au moins, et souvent plus, ce qui, aux plus bas calculs, occasionne une dépense de $\frac{1}{2}$ d. par pied.

Le même arrêt a lieu aux chutes de la Chaudière et, partant, la même dépense.

Le bois étant ainsi retardé dans les parties supérieures de l'Outaouais perd la saison la plus favorable pour la descente des rapides à Hawkesbury et à l'île Jésus, l'eau